



## Le Contrôle Social après Foucault

Michalis Lianos<sup>1</sup>

---

### Résumé

Après le modèle foucauldien, souvent mal compris et projeté sans nuance sur le présent, le débat sur le contrôle social n'est pas en forte progression. Cependant, les évolutions sur le terrain appellent à la structuration d'un nouveau cadre théorique qui tient compte de trois tendances contemporaines : a) l'enchâssement du contrôle dans l'interaction large, et souvent agréable, de l'utilisateur avec les institutions et les organisations, b) l'émergence d'un "contrôle involontaire", dépourvu de l'intention d'appliquer des valeurs c) l'apport inhérent de systèmes sociotechniques qui à la fois, régularisent les comportements sociaux et projettent sur leurs usagers un consentement formé autour de menaces invisibles mais ubiquistes. Il est proposé de comprendre ces tendances comme partie de la transition contemporaine vers une « socialité institutionnelle », analysée par l'auteur dans d'autres travaux.

---

On ne peut pas prétendre que la question du contrôle social soit aujourd'hui complètement oubliée ; mais elle stagne sur plusieurs plans. L'écran de fumée de la mondialisation et le lien entre crime et immigration sont les deux perspectives qui, de gauche et de droite, diabolisent ou idéalisent des discours simplistes sur le contrôle. Pour le reste, cette stagnation prend des formes différentes à l'intérieur des cultures d'analyse distinctes. Si en Europe continentale on parle et on écrit peu à ce sujet, dans plusieurs pays du monde anglo-saxon, l'interrogation existe principalement sur deux registres : la définition des termes appropriés à la relance du débat (pour deux exemples très différents, v. Galloway 2001 et Valier 2001) et le rapport de la réflexion sur le contrôle avec de nouveaux contextes d'analyse, c'est-à-dire les axes du débat autour de la modernité et de sa forme contemporaine (par exemple Staples 2000, Poster 1990). Il n'est pas difficile d'expliquer cette stagnation. En dépit de son polymorphisme, elle exprime la difficulté d'établir une étape post-foucauldienne pour penser le contrôle. Il existe plusieurs raisons à cela. *Primo*, le problème du contrôle se présente inévitablement sous l'ombre de sa commodité utilitaire pour la société. *Secundo*, il semble impossible de rendre l'analyse du contrôle indépendante des questions de domination et de stratification. *Tertio*, les interrogations sur la compréhension de la société contemporaine ne sont pas jusqu'à présent parvenues à fournir des réponses claires et explicatives par rapport au contexte de domination-stratification

---

<sup>1</sup> Centre for Empirically Informed Social Theory (CEIST), University of Portsmouth, UK.  
<mailto:michalis.lianos@port.ac.uk> website: <http://www.port.ac.uk/research/ceist/>

et à sa liaison avec la restructuration identitaire et culturelle<sup>2</sup>. Autrement dit, il est difficile de trouver, en terme de pensée, le chaînon suivant sur une ligne d'évolution de Durkheim à Foucault.

Il serait inutile de reprendre ici l'apport de ce dernier au sujet du contrôle, à la fois direct et à travers ses analyses du pouvoir et du sujet. Cet apport est toujours très vivement discuté (surtout en dehors de la France), ce qui ne fait pas obstacle à la persistance de plusieurs interprétations conspirationnistes et centrophiles qui ne rendent pas justice à ses suggestions (v. Lacombe 1996). Cependant, il est nécessaire d'attirer l'attention sur un fait constamment ignoré : le modèle foucauldien sur le contrôle, et par conséquent son pouvoir explicatif, ne relève pas de l'émergence du sujet contemporain, c'est-à-dire qu'il *se réfère au passé*. C'est une suggestion presque évidente mais souvent mise de côté afin de simplifier les choses en les projetant toutes entières dans le présent. Cet aveuglement agréablement inconscient ignore aussi que l'analyse du contrôle était pour Foucault encore un axe du thème transversal et explicite de sa recherche : la constitution de l'être humain en tant que sujet (ibid. : 348-349). Cependant, les choses sont allées trop loin pour renverser tout ce qui est basé sur ce raisonnement arbitraire. Seul un modèle qui prend le risque explicite de se référer directement, et non pas par analogie, au contemporain peut donner au débat du contrôle le socle nécessaire afin d'aborder les questions impliquées dans le contexte de la modernité récente.

Il est sûr qu'un tel modèle ne pourrait jamais exister en traitant du contrôle exclusivement, car plusieurs questions existent en amont et notamment la question d'une théorisation d'ensemble de la société capitaliste contemporaine. C'est uniquement à l'intérieur d'un ensemble explicatif plus général que le débat autour du contrôle peut recevoir un nouveau sens. A l'inverse, ce débat serait utile et valable uniquement dans la mesure où il renforce la capacité explicative d'un tel ensemble théorique et s'harmonise avec des regards parallèles portant sur d'autres domaines. Les thèses présentées ici reposent donc partiellement sur une telle théorisation de la société postindustrielle dont le premier volet a été publié en français (Lianos 2001a). Evidemment, il ne s'agit pas ici de présenter et défendre ce cadre général, mais il est possible, tout en contournant la reconstitution de ce cadre, d'aborder quelques grandes lignes du modèle théorique du contrôle que l'on propose et de montrer quelques aspects de sa spécificité par rapport aux sociétés occidentales contemporaines. Ce but peut être mieux servi par l'exposé de certaines transitions importantes dans la condition sociale actuelle, dont la reconceptualisation du contrôle doit rendre compte.

## Contrôle institutionnel

Il n'a pas été difficile jusqu'à très récemment d'éviter la question du contenu du contrôle dans son origine. Quand on disait contrôle social, on entendait un plexus produit par la coexistence humaine dont il assurait une ligne de continuité possible parmi d'autres. A ce niveau, il importe

---

<sup>2</sup> "Culturel" est ici entendu dans le sens de l'ensemble perceptif déterminant l'existence en société assimilable à un ensemble interactif d'habitus, ce que "cultural" signifie le plus souvent dans les débats anglo-saxons.

peu pour l'analyste du social de savoir si ce contrôle est intentionnel ou conscient car il est de toute façon évident que l'on revient à une reproduction du social à travers son emprise par certains aspects des rapports qui le forgent. Cependant, le développement des systèmes d'organisations consacrés à ces aspects de façon exclusive pose déjà de nouveaux problèmes ; les services d'ordre ou les bureaucraties de suivi et de vérification de certains aspects du comportement des citoyens constituent et traitent le sujet à un autre niveau. Du paiement des impôts au contrôle technique périodique des véhicules, on a affaire à un vaste champ de suivi des comportements et de vérification de conformité. En effet, il ne semble pas difficile de soutenir que la plus grande partie de l'acheminement du comportement ne provient pas dans les sociétés capitalistes d'aujourd'hui de réseaux relationnels de socialité mais des cadres, actes et activités institutionnels<sup>3</sup>. Peu d'attention a été accordé à cela bien que "Surveiller et punir" ait considérablement généralisé et approfondi le soupçon à l'égard de toute structuration des contextes d'action sociale. Il existe là un premier problème : puisque ce soupçon a été propagé sans que chaque pas de son développement s'appuie sur un propre fond analytique, le contrôle est abordé dans les termes de ses effets restrictifs présumés et non pas en des termes d'analyse de sa production, son contenu, sa réception et son articulation avec d'autres registres du social. Cette méfiance préconçue dont plusieurs auteurs ont été peu ou prou victimes (par exemple, Cohen et Scull 1983, Cohen 1985, Marx 1988, Mathiesen 1983) occulte les évolutions importantes ayant eu lieu dans ce domaine. En outre, elle crée un climat particulier pour la réception des analyses menées en les définissant de façon implicite et préalable comme discours se référant d'office à l'érosion des libertés et à l'emprise de la société par des forces noires et totalitaires.

Il se peut que cette inertie soit un symptôme à la fois de paresse intellectuelle et de volonté de continuer à confondre les perspectives de lutte de classe et d'émancipation avec l'opposition à l'institution en tant que telle (v. par exemple Fox 2001). Quoi qu'il en soit, il s'agit d'une simplification accordant d'office des intentions précises à tout acte ou dispositif de contrôle sans prendre la peine d'une analyse de la complexité provoquant son émergence et sa continuité. En revanche, il est nécessaire de se pencher sur la question d'un contrôle social lié à l'institution, c'est-à-dire à la gestion consciente et planifiée de l'organisation sociale. En premier lieu, il est pour plusieurs raisons fort utile de distinguer entre le contrôle généré au sein de rapports de groupes ou d'individus et le contrôle impliqué par l'activité des institutions.

a) Ce contrôle institutionnel n'est pas spontané comme cela est le cas autrement. Il est produit comme activité *gestionnaire* planifiée et correspondant au mode complexe d'organisation de la société occidentale contemporaine.

b) Il est *intégré* à un acte ou activité précis, souvent bureaucratique, dont il fait partie du sens et de la finalité. Il serait donc aussi réducteur qu'étrange de regarder cette activité comme relevant exclusivement ou principalement du contrôle. Il serait également simpliste d'insister sur la distinction entre des aspects "contrôlants" et d'autres. A titre d'exemple, on pourrait évoquer le cas d'un dispositif de caméras qui enregistre en temps réel la circulation d'un réseau routier ;

---

<sup>3</sup> On doit inclure dans cette acception large de l'institution toute organisation, privée ou publique, qui médie dans les rapports humains.

s'agit-il de surveillance répressive (infractions du code de la route), de surveillance détective (véhicules volés), de la régulation de flux de circulation (diminution des encombrements), du support de planification (recueil de données sur tous les aspects de la circulation), de prévention des accidents routiers (transmission d'informations aux conducteurs sur les obstacles à anticiper), de l'amélioration du temps d'intervention des secours (pannes, accidents)? Evidemment, cette liste n'est pas exhaustive mais il semble que la réponse soit assez claire : il s'agit de tout cela à la fois. Il en est de même pour le formulaire d'assureur qui demande si le futur client est fumeur (calcul actuariel des primes, détection et sanction d'un comportement) ; de la demande de présenter une pièce d'identité pour retirer un colis recommandé à la poste (vérification de gestion efficace, atteinte et protection simultanées de la sphère privée de l'individu) et d'une myriade de situations quotidiennes qui s'articulent à un mode de vie et d'expérience. Ce type d'activité n'est pas divisible selon des catégories confortables pour l'analyste et ce fait démontre en soi l'impossibilité croissante de parler de contrôle sans l'examen connexe des autres registres.

c) Le contrôle intégré à l'activité institutionnelle est souvent perçu comme *bénéfique* et parfois même *libérateur*<sup>4</sup> plutôt que contraignant, par ce qu'il forme une condition préalable et souvent fait partie d'un service offert à la population de son champ, autrement dit, aux "usagers". Le parking surveillé d'un centre commercial constitue, pour le client automobiliste, une bonne raison de le choisir par rapport à un autre qui dispose d'un parking à libre accès, tout comme le contrôle des bagages dans les aéroports incarne une efficacité protectrice, et répondre "non-fumeur" au guichet des réservations évite d'être enfumé.

d) En parallèle, ces types de service fractionnent obligatoirement le social car ils visent à isoler l'usager d'un autrui dont il aurait à subir la dangerosité ("voleur", "terroriste", "fumeur"). Ce processus de segmentation est une machine productrice d'identités et de situations idéotypiques de menace, évidemment sujettes à une représentation plus globale de la stratification sociale. Ainsi, contrairement au contrôle de réseaux relationnels, où opère la socialité directe, le contrôle institutionnel est *centrifuge* et *fragmentant*.

e) Finalement, il est aussi nécessaire de rappeler les modalités et les conséquences de ce qui est évident. Le contrôle institutionnel n'est ni intersubjectif ni groupal. Au contraire, il est par définition *impersonnel* dans son origine et *atomisé* dans sa réception car il est conçu et appliqué par une organisation dans un contexte de processus généralisé de distribution homogène d'une certaine activité. Entre ces deux environnements, il n'existe pas d'interaction sauf un flux gestionnaire de retour et de suivi. L'exigence croissante de précision dans la livraison de services aussi bien que leur constitution comme hautes commodités contemporaines font qu'autant le marché capitaliste que l'Etat occidental ne peuvent fonctionner à cette étape sans un usager complètement individualisé dans ses contacts avec l'administration ou l'entreprise. Une unité diffuse émet donc son activité sur des individus isolés. Cela soulève immédiatement la question de savoir quel est l'apport de cet état de chose en ce qui concerne l'évolution de la socialisation et de la socialité en tant que telles. Mais pour y répondre, il faudrait déjà prendre la mesure de façon plus détaillée des modalités de cette émission.

---

<sup>4</sup> V. aussi l'argument original de Pecora (2002) sur le besoin profond d'être 'surveillé'.

J'ai déjà désigné un contexte qui permet de concevoir un contrôle institutionnel comme facteur enchâssé dans le développement de l'institution, comme l'aspect même de toute institutionnalité y compris celle des rapports individuellement optionnels (la consommation, la circulation, la prévoyance, etc). Ceci confirme à un premier niveau une évidence oubliée, à savoir que toute organisation relève du contrôle. Cependant, il est important de préciser que *cela ne signifie pas qu'elle se fonde sur le contrôle*, ce qui constitue une nouveauté par rapport au passé, à la fois pré-moderne et moderne, que l'on n'a pas encore totalement assimilée. La distinction est plus une question de perception qu'une référence à un indice externe clairement observable. Mais elle devient nécessaire quand *la majeure partie de ce que l'on peut appeler contrôle ne porte ni sur des pratiques de contrainte, ni sur des activités d'oppression des comportements et de l'expression mais sur l'organisation et la contextualisation de ce qui est souvent optionnel ou même désiré par un sujet souverain*. Analyser le supermarché et le métro en termes d'incarcération a peu de sens, tandis que l'inverse semble de plus en plus justifié (v. Digneffe et al. 2002). Cette inversion n'est pas neutre et elle appelle à la construction d'une base analytique pour laquelle la définition de ce qui appartient ou non à la sphère du contrôle ne dépend ni de la conscience du sujet ou du groupe impliqué ni de la volonté de celui qui produit l'effet en question, mais plutôt des conditions que forme leur interaction. Cela n'implique pas l'idée que le contrôle soit "neutre", en termes de production ou en termes de réception, mais suggère qu'il n'y a pas de raison de croire à une correspondance directe entre ces deux étapes. Il est, par conséquent, indispensable de reconnaître l'existence de cadres d'activité où le contrôle surgit de plusieurs façons qui souvent, n'ont pas été conçues pour produire cet effet.

## La technique

Il existe donc une forte inertie concernant la mise à jour des outils analytiques par rapport au contrôle et cela explique le fait que l'apport de systèmes techniques a été uniquement évalué par rapport à son potentiel opérationnel ou quantitatif dans un contexte de généralisation de surveillance (Marx 1988, Ocqueteau 1992, Ocqueteau et Pottier 1995, Haggerty et Ericson 2000). Dans son examen des évolutions récentes des techniques de surveillance, Marx (2002: 15) remarque :

«The new surveillance relative to traditional surveillance extends the senses and has low visibility or is invisible. It is more likely to be involuntary. Data collection is often integrated into routine activity. It is more likely to involve manipulation than direct coercion. Data collection is more likely to be automated involving machines rather than (or in addition to) involving humans. It is relatively inexpensive per unit of data collected. Data collection is often mediated through remote means rather than on scene and the data often resides with third parties. Data is available in real time and data collection can be continuous and offer information on the past, present and future (ala statistical predictions). The subject of data collection goes beyond the individual suspect to categories of interest. The individual as a subject of data collection may also become the object of an intervention. There may be only a short interval between the

discovery of the information and the taking of action.»

On voit ici comment un certain croisement de données provenant des «activités de routine » peut facilement être représenté comme une «manipulation » menaçante, plutôt que ce qui est vraiment, à savoir une possibilité accessoire et secondaire d'une toile institutionnelle toujours plus dense et plus efficace dans la production de ses services, et sur laquelle notre vie évolue presque entièrement à l'exception des moments très intimes. Marx ouvre sa critique la plus récente de la « nouvelle surveillance » avec l'incident suivant :

«In an interview with the individual responsible for an all-purpose student id access card used for building entrance, the library, meals and purchases at a large Southern university I encountered the following case:

The registrar came into his office and discovered an arson effort that failed. A long burn mark on the carpet led to a Gatorade bottle full of flammable liquid in a closet. In an adjacent building police found the area where the bomb was assembled. They requested card access records for that building. A review of the logs found some early morning card swipes which looked suspicious. They also checked the lot number on the Gatorade bottle that was holding the liquid and determined it had been delivered to a campus convenience store. Upon matching the records of purchasers of Gatorade with those entering the building where the bomb making materials were found, the police got a hit. They confronted the suspect and he confessed to arson. His motive was to burn up his academic records, as he was failing several classes and didn't want to disappoint his parents. This high tech discovery of human spoor needs only to be bolstered by a video camera, DNA matching and thermal lie detection to serve as a paradigmatic case of the "new surveillance". New technologies for collecting personal information which transcend the physical, liberty enhancing limitations of the old means are constantly appearing. These probe more deeply, widely and softly than traditional methods, transcending natural (distance, darkness, skin, time and microscopic size) and constructed (walls, sealed envelopes) barriers that historically protected personal information.»

Ce qui est écarté dans l'approche d'un tel incident est que les numéros de lot sur les produits ne sont pas utilisés pour lutter contre les incendies criminels mais pour acheminer des biens avec vitesse et précision à moindre coût, ce que leurs consommateurs apprécient. De même, les cartes d'accès aux bâtiments rassurent, plus qu'elles ne gênent, leurs résidents, car elles tentent de substituer à la présence constante de personnes dans des lieux de vie, qui était tenue pour acquise autrefois et qui aurait probablement guidé la police de la même façon. Il n'y a rien de plus efficace que le bon vieux contrôle communautaire, ce qui ressemble plus à ce que Marx appelle des « méthodes traditionnelles » pour imbiber l'être socialisé dans sa plus grande profondeur.

Un "BigBrotherism" théorique séduit sans doute autant par sa simplicité et sa capacité à marquer les esprits que par sa traduction du contrôle en domination. Cependant, si l'on veut gratter la surface, on découvre rapidement les limites de ces orientations analytiques : on a affaire à un

"BigBrotherism" sans "Big Brother". Cela, hormis l'injustice faite à Orwell, nous en dit plus sur le besoin de soumettre le développement d'un environnement technique à des schémas qui portent sur des sociétés pré-modernes ou au seuil de la modernité, que sur la compréhension de la technique elle-même et l'apport des applications précises dont les effets sont divers (v. par exemple Bellamy et Hanewicz 1999), voire parfois concurrentiels. L'élaboration des anti-utopies sociotechnologiques peuplées de clones et de cyborgs (par exemple, Bogard 1996) répond à ce mélange de perspectives hétérogènes selon lequel l'organisation et la nature du pouvoir restent immuables et sujettes aux critères atemporels tandis que la socialité se transforme de façon radicale. Il est ainsi facile de produire des visions noires de l'avenir en soutenant tout simplement que celui-ci comportera des systèmes toujours plus complexes et affinés quant à leur interaction avec le comportement humain, en société ou non.

La première chose qui s'impose quant aux applications technologiques est le champ immense et croissant qu'elles ouvrent à l'intervention et au suivi de leur environnement. Un système technique est par définition un système de contrôle d'un certain environnement. Quand celui-ci implique un rapport direct avec des comportements humains en société, le social en subit obligatoirement de nouvelles contraintes. Cela présuppose implicitement que le social et le technologique sont deux registres indépendants et que le premier s'applique en quelque sorte sur le deuxième de façon extérieure, saccadée et atemporelle<sup>5</sup>. Se produit alors une circularité du raisonnement pour confirmer qu'en réalité les dispositifs de contrôle contrôlent effectivement, menacent certaines libertés et conduisent à des évolutions totalitaires<sup>6</sup>. Je discuterai de façon étendue d'un dispositif technique concret et j'essayerai d'esquisser très brièvement sur cet exemple une perspective alternative qui aborde le sujet d'une façon à la fois synthétique et empirique.

Le marquage magnétique de produits contre le vol est déjà une pratique ancienne. Un élément magnétisé (boucle, bande, étiquette, etc.) est attaché voire inséré à l'objet protégé. Des stèles de champ magnétique existent à toutes les sorties de l'espace protégé et l'alarme est déclenchée si un élément magnétisé passe à travers. En dehors des espaces commerciaux, la majorité des bibliothèques utilisent de tels systèmes. Il est clair dès le début pour l'utilisateur, comme pour l'observateur, qu'il s'agit là d'un dispositif anti-vol. Les stèles sont visibles de l'entrée car pour que le système soit efficace, il faut détecter et isoler le cas des objets apportés de l'extérieur qui peuvent déclencher l'alarme. On a affaire ici à un univers isolant et isolé, c'est-à-dire un environnement ayant besoin d'être auto-référentiel pour être efficace. La position de l'utilisateur peut être vue comme une appartenance obligatoire aux règles du jeu préconçues et pré-appliquées auxquelles il adhère par le simple fait d'avoir pénétré dans l'espace protégé par le dispositif. Souvent même, il existe une référence matérielle qui rappelle l'existence et le rôle du système contre le vol (tel est le cas par exemple des clous magnétiques attachés aux vêtements

---

<sup>5</sup> Même dans le cas des modèles théoriques qui souhaitent rapprocher ces registres tels que celui de "tissu sans couture" ou celui des "hybrides" (Latour 1991), ce problème persiste d'une façon moins visible mais néanmoins claire. Car il est toujours question de l'"intégration" de la technologie dans le contexte de la distinction nature/culture/société plus que de l'analyse de son contenu mettant en évidence les modalités de la continuité proposée.

<sup>6</sup> Pour une discussion dissociant la centralisation gestionnaire occasionnée par le traitement de l'information à grande échelle et le danger du totalitarisme, v. Salomon 1984 : 52sq.

et qui sont enlevés lors du paiement à la caisse) et maintient sa visibilité de façon constante. Mais, il serait pourtant très réducteur de supposer que ce contact soit la partie centrale de l'expérience des usagers. En premier lieu, il semble plutôt plausible que ces derniers s'intéressent plus aux vêtements qu'aux clous magnétiques qui les accompagnent. En outre, le dispositif en tant que tel est loin d'être une curiosité ; il constitue plutôt un élément banal intégré dans l'espace, un élément architectural anticipé et donc effacé par la focalisation sur la fonction principale du lieu. Aux passionnés de la surveillance, cette configuration pose un problème car le comportement des usagers n'est pas directement suivi<sup>7</sup>. Il est assez difficile également de soutenir qu'il s'agit ici d'une surveillance indirecte proprement dite car les mouvements et le bon état des objets marqués ne sont pas suivis non plus. La seule chose qui est détectée est leur contact avec les seuils de l'espace défini. En revanche, les supporters de la prévention situationnelle des infractions (Clarke 1992) ne voient ici qu'une application efficace et équilibrée d'un principe justifié de défense, car la liberté des usagers n'est en rien réduite ; il n'existe pas d'atteinte à leur vie privée et le seul perdant de l'affaire est l'infracteur<sup>8</sup> éventuel dont le travail devient un peu plus compliqué. Il est possible de considérer que l'on a fait ainsi le tour de l'affaire et qu'il ne reste plus qu'à prendre position face à ce dilemme. Mais il est possible aussi de concevoir la question dans une perspective qui s'interroge sur l'apport du dispositif en tant que générateur des conditions et des circonstances influençant inévitablement le social.

Cette interrogation se résume brièvement à la question suivante : que signifie l'existence d'un tel dispositif quant à la modification du rapport des usagers avec leur activité et avec l'institution ? En premier lieu, il est à noter que le dispositif ne s'applique pas à des personnes mais à *des choses* et par rapport à une activité *éventuelle* de personnes. Autrement dit, on a ici affaire à un contrôle indiscriminé qui vise à isoler un seul comportement précis, la tentative d'amener un article au-delà des limites spatiales, raison qui en toute hypothèse justifie le fait d'imprégner tout un environnement sans distinction. Plusieurs conclusions peuvent être tirées :

a) Le système projette sur tous les usagers un raisonnement global de nature collective. L'environnement est contrôlé pour isoler ce que l'on est tous censés désapprouver. L'intégration des paramètres du contrôle dans une activité principale comporte implicitement une projection et une participation passives à certaines valeurs. De ce point de vue, l'espace protégé constitue un terrain des rappels ubiquistes de la norme, quelque chose comme un parc à thème pour la protection contre le vol à l'étalage.

b) Le seuil spatial de l'institution est transformé par le dispositif en un seuil de légitimité. Il est complètement légitime de porter un objet marqué jusqu'à la ligne définie par les stèles

---

<sup>7</sup> Ceci explique peut-être l'insistance unilatérale sur les dispositifs de vidéo-surveillance et l'élimination des divers systèmes du débat sur le contrôle qui ne se focalisent pas directement sur l'acheminement ou le suivi du comportement humain.

<sup>8</sup> Dans la bibliographie criminologique francophone, il n'existe pas de terme qui définisse l'auteur d'une infraction sur la base exclusive de l'imputabilité de son acte. Le terme "délinquant" n'échappe pas à une référence identitaire qui confond le registre de la légalité avec la perception hégémonique de la normalité. Le terme "infracteur" est alors proposé pour combler ce vide.

magnétiques et complètement illégitime de franchir ce seuil<sup>9</sup>. Le point intéressant ici est que toutes les conditions d'incertitude sont éliminées. Pour ainsi dire, il s'agit d'une option alternative entre oui et non, légitime et illégitime, accepté et sanctionné. C'est une transition qualitative grave dans l'évolution du contrôle qui, pris dans son contexte relationnel, a toujours été basé sur la dégressivité de conformité, c'est-à-dire sur la possibilité de négocier à propos des comportements perçus comme "douteux" par rapport à une norme. Si l'on revient aux conditions où les magasins sont encore surveillés par les propriétaires ou le personnel dont la surveillance n'est pas l'activité professionnelle principale, on constate que l'on a affaire dans ce cas à une extension du contrôle relationnel qui n'est pas qualitativement différenciée. Ce contrôle qui s'appuie sur une "socialité directe" réagit au comportement ou à la personne qui semble suspecte, sans pré-définir un seuil de tolérance mais en suivant ce qui arrive et en négociant ses limites (Lianos 2001b). Ces conditions sont structurellement impossibles dans le cas du dispositif décrit. Autrement dit, un spectre de légitimité dégressive constamment recréé par la négociation inhérente aux rapports sociaux se transforme en une échelle normative binaire exclusivement pré-définie par l'institution.

c) Il est implicite dans ce qui a déjà été dit que le fonctionnement du dispositif modifie radicalement le cadre de la perception de la question de la prévention anti-vol et des pratiques développées par rapport à elle. Si le contrôle - et plus précisément la surveillance - par des humains est possible, ceci est dû aussi à l'évaluation constante de leur environnement social. Cette évaluation s'effectue sur la base des représentations sociales dont l'application aux circonstances précises produit une anticipation de conformité ou une distance par rapport à la norme. Autrement dit, dans la sélectivité d'un soupçon, il existe une grande partie de *préconceptions* à propos de qui et quoi est suspect, ce qui creuse un écart considérable entre l'évaluation - préalable et injuste - d'un jeune mâle des banlieues pauvres et d'une dame âgée du seizième arrondissement. Inversement, c'est la mobilisation de signes susceptibles de susciter la confiance qui rend possible la négociation et la dégressivité en ce qui concerne l'attirance du regard surveillant ou même du soupçon, ainsi que l'application de seuils de légitimité et de sanctions éventuelles. Tout ce savoir-faire social est complètement éliminé par le dispositif technique car il devient tout simplement sans rapport. En revanche, c'est le dispositif même qui est maintenant au dessus de tout soupçon du fait qu'il est tout simplement absurde de penser qu'il réagit plus ou moins selon l'utilisateur concerné.

Bien qu'elles ne soient pas développées ici, les conséquences de cette nouvelle configuration sont des effets directs de la disparition de la motivation fondamentale conduisant l'individu socialisé à "paraître" crédible par son comportement général, c'est-à-dire non spécifique au sujet principal du contrôle. De ce point de vue, la technologie semble introduire une certaine déculturation de l'environnement surveillé du fait qu'elle érode la norme et les modalités de ses applications en tant qu'aspects accentués de rapports sociaux pour les réinventer comme une contrainte non négociable, homogène et extérieure à tous les participants.

---

<sup>9</sup> C'est une autre affaire si un objet qui n'a pas été démagnétisé efficacement déclenche l'alarme et l'approche du vigile qui ne s'éloigne qu'uniquement après avoir vu le ticket de caisse ; ces exceptions renforcent plutôt les suggestions développées ici mais j'ai préféré ne pas compliquer inutilement l'argument.

d) Le but du dispositif est rendu public par sa propre existence, contrairement au contrôle de la socialité directe où c'est la conscience des valeurs formée par la socialisation qui établit silencieusement autant les limites du permis que ce qui est perçu comme menaçant. C'est pour ainsi dire un fait accompli par la visibilité du dispositif que l'espace concerné est sujet à la menace constante d'une infraction et que cette infraction est, par conséquent, incontestablement une menace car on y répond avec une protection sophistiquée. Autrement dit, *le dispositif avertit l'utilisateur d'un problème dont il ne serait pas autrement conscient et projette sur lui un consentement* ; car du moment où l'on est conscient d'un dispositif anti-vol, deux choses sont acquises : d'abord que l'on partage l'idée que voler est une menace active et ensuite, que l'on se positionne de façon positive ou négative par rapport au dispositif en choisissant si l'on est "voleur" ou non. C'est la visibilité du système qui, d'un côté alimente massivement auprès des usagers la conscience constante de la probabilité d'un danger et de l'autre côté, transforme automatiquement le consommateur habituel en un "non-voleur". Cette combinaison forme un des socles les plus fermes d'une *culture de dangerosité croissante*, où autrui constitue en général une source de menaces avant que l'on ait de bonnes raisons de penser le contraire.

e) Il s'en suit que, vu de l'extérieur, cet ensemble de facteurs est orienté équitablement envers tous les usagers. Pour le dispositif, il n'existe pas d'usagers plus ou moins suspects, plus ou moins dangereux que d'autres ; ce qui signifie deux choses :

(i) apparemment, une nouvelle égalité émerge au dessus de toute mise en question puisqu'elle est non seulement appliquée mais garantie par la "technicité" même du dispositif. De ce point de vue, la machine rend pour la première fois possible un "environnement social" non stratifié même si cette évolution s'effectue sur un seul critère, c'est-à-dire la possibilité de faire confiance par rapport à une priorité normative précise.

ii) Pourtant, le contenu de cette égalité en question prête à discussion. Car ce que le dispositif distribue équitablement n'est pas l'égalité des usagers par rapport à la norme mais par rapport à l'infraction ; ils deviennent tous suspects d'infraction et non plus sujets présumés honnêtes. Bien que ce nivellement vers le bas ne mette pas en cause la condition égalitaire introduite, cela pose de nouvelles questions. Par exemple : dans quelle mesure s'agit-il d'une "véritable" égalité ? quelles en sont ses conséquences pour la socialité contemporaine quand ce mécanisme est de plus en plus fréquent ? est-il possible d'y résister ? quel est son rapport avec des questions portant sur la domination ? est-elle finalement souhaitable et pour qui ?

Ces nouvelles questions seront à débattre de plus en plus dans la mesure où l'on prendra conscience des problèmes posés par les transitions profondes ayant lieu dans le domaine du contrôle. Il est sûr que l'on ne pourra les aborder sans aborder en parallèle les problématiques du risque, de la consommation, et surtout, cette nouvelle socialité institutionnelle engendrée par la densification de la toile des organisations. Nous ne pourrions pas les séparer non plus des questions autour de la peur de victimisation, et de l'intentionnalité du contrôle contemporain. Ayant abordé ailleurs (Lianos et Douglas 2000, Lianos 1999) la 'cindynisation' du contrôle, je me focaliserai ici sur la question de l'intentionnalité.

## Intentionnalité

Reconnaître l'existence de grandes mutations requiert une actualisation de la théorisation du contrôle qui ne peut que commencer par une remise en cause de sa qualité de contrôle social. Car si l'institution colonise la plus grande partie de l'exercice du contrôle et si de plus, elle le fait principalement en utilisant des systèmes techniques, est-ce une lecture correcte de voir le résultat de ces processus comme un produit socialement articulé ? Pour y répondre, il convient de séparer la question à plusieurs niveaux. Plus précisément, on devrait *séparer la question des apports novateurs dans le domaine du contrôle de celle d'une évolution plus générale de la socialité*, pour distinguer entre des mutations inhérentes à un champ précis et le changement social dans sa totalité.

On doit cesser de penser au contrôle dans les termes exclusifs de sa production *immédiate* par des individus ou des groupes. En revanche, les modalités de sa production par des contextes institutionnels doivent être vérifiées de façon détaillée. La thèse de la "dispersion de la discipline" dans la société contemporaine (Cohen 1979, Garland et Young 1983, Shearing et Stenning 1985) ne suffit plus comme socle explicatif, surtout parce qu'elle ignore la rationalité gestionnaire de dispositifs, et sa réception par des usagers qui est plutôt assimilée par eux à une logique de la nécessité pour assurer des services désirés. Affronter la question du rapport entre le contrôle et la volonté de contrôler est ainsi indispensable. Il faudrait donc reconnaître que dans la plupart des cas, un contexte ou un dispositif de contrôle institutionnel ne véhicule pas de tentative de structurer intérieurement des façons de se comporter. Il suffit à la grande surface que l'on ne vole pas à l'étalage et il lui est complètement indifférent de savoir si l'on croit cela acceptable ou même légitime. On ne peut pas non plus suggérer que les contrôles inopinés dans le métro visent plus qu'à sauvegarder le bon fonctionnement général du système et contenir des pertes de revenus pour la compagnie gestionnaire. Projeter des valeurs envers ceux qui sont en contact avec un environnement contrôlé est, par définition, écarté de l'approche institutionnelle. La conformité recherchée est uniquement justifiée dans un cadre d'échange formel aux paramètres prédésignés (par exemple : une transaction autour des biens ou des services ; une requête ou une décision administrative, etc.) ; les perspectives déontologiques ne font pas partie d'un tel cadre d'échange. Un distributeur de billets, c'est-à-dire le réseau bancaire, ne demande pas si l'utilisateur est le client légitime mais compare une série de chiffres (le "code secret") à une série de données stockées. Tant que cette coïncidence est assurée, la transaction est autorisée. Ce que le sujet pense, fait ou croit n'a aucun rapport avec ce que l'institution contrôle ; il est tout simplement insignifiant. Dans les milliers d'échanges quotidiens qui tissent ensemble le fond socioculturel du sujet postmoderne, il n'existe aucune volonté de promouvoir et de constituer un univers cognitif et moral. Le seul objectif recherché est d'avoir des comportements propices à l'efficacité fonctionnelle des organisations.

Le souci du contrôle institutionnel ne peut donc continuer d'être vu comme une prolongation d'assujettissement, ni dans le sens d'une soumission ni dans son acception foucauldienne de la constitution de l'être humain socialisé en sujet. La vision moderniste globale du contrôle n'est plus opérante dans une grande majorité de contextes contemporains. En revanche, on aurait plutôt affaire à un "dé-sujetissement" de l'individu, majoritairement transformé en usager fragmenté, car l'objet du contrôle est de réguler exclusivement la coquille fonctionnelle de

l'activité liée chaque fois à l'institution. Dans ce contexte, les diverses formes de déviance se dénuent de leur contenu axiologique ; aussi bien les taux élevés de vol à l'étalage que l'existence de longues queues sont pour le grand magasin des incidents, des dysfonctionnements, des menaces organisationnelles à prévenir sciemment. Les catégories d'acceptabilité ou de désapprobation d'un comportement sont sans rapport et la distinction entre le comportement de l'utilisateur et son acheminement par l'institution devient superflue car ces deux registres n'existent qu'en tant qu'ensemble régulé par l'institution. Dans les deux cas, on a tout simplement affaire à des problèmes organisationnels à résoudre, intérieurs à cette dernière et ils seront résolus sans référence à la sphère de la pensée de l'utilisateur.

Cette situation nous oblige à dessiner un nouveau contenu pour le contrôle : a) fragmenté et non pas global, b) extérieurement contraignant mais sans références axiologiques, c) normatif parce qu'il est gestionnaire et non l'inverse. En somme, on a affaire à un contrôle non-intentionnel, un contrôle "involontaire" (Lianos 2001a : 25ff., 49-50, 198ff.), qui surgit seulement en tant qu'effet *de facto* de l'activité institutionnelle et qui laisse chaque fois le sujet en liberté totale sauf dans le cadre où il est impliqué comme usager. L'intention de contrôler n'est pas une condition préalable nécessaire pour qu'apparaissent les conséquences produites dans cette sphère. En rompant cette correspondance, *on peut examiner indépendamment les causes et les résultats de divers contextes et dispositifs de contrôle en analysant leur propre spécificité, sans être obligé d'avoir recours à une explication centralisée et par là-même réductrice*. Une telle perspective conduit également à un regard plus synthétique sur le plan du rapport de la technique aux valeurs et au sens, et permet de dépasser la question récurrente de la possibilité de constituer la technique comme axiologique et signifiant. Autant les critiques (par exemple, Ellul 1988) que les appels pour un "design idéologique" et une "maîtrise sociale de la technique" (Deforge 1993), forment des réactions volontaristes en ce qu'ils abordent l'environnement automatisé comme observable et saisissable en soi. Or, il devient envisageable d'y substituer un contenu purement social qui constitue d'ailleurs par définition le seul vecteur de sens impliqué. Ainsi, est-ce dans toute son ampleur la façon à laquelle il modifie le monde social qui rend le dispositif technique signifiant à plusieurs niveaux à la fois. Ses conséquences constituent son seul sens. Sous cet angle, il faudrait désormais séparer davantage l'analyse du technique de sa mise en problématique critique, voire philosophique dans le but de faire mieux dans les deux domaines.

### Contrôle "social" ?

Le manque d'une vision dominante globale ne signifie pas qu'il serait impossible de saisir les évolutions impliquées de façon organisée. Cela indique plutôt qu'une telle organisation devrait répondre autant à des questions posées en connexion avec l'interaction entre l'utilisateur et les systèmes qu'à des interrogations théoriques concernant le rôle et la place de ces transitions au sein des sociétés postindustrielles. Une première question est celle de la nature sociale ou non d'un contrôle institutionnel, involontaire et largement généré au sein de systèmes techniques. En premier lieu, on se trouve face à un dilemme au sujet de la socialité introduite par ces nouvelles structures. Leurs effets sont profondément atomisants car il leur est indispensable de pouvoir traiter des individus identifiables, et donc imputables, et éviter de générer des effets collectifs

pouvant estomper les paramètres de l'interaction entre usager et institution et diffuser des responsabilités entre des individus ou des groupes. De ce point de vue, on a affaire à une destructuration du social, à une *désocialisation* aiguë. Deuxièmement, il devient de plus en plus difficile dans un tel contexte de mobiliser des ressources propres à la stratification sociale afin de différencier par rapport aux soupçons et effets du contrôle ; la diminution de cette marge de négociation occasionne un déclin de la motivation pour acquérir de telles ressources et par là-même un désengagement par rapport à l'appartenance sociale. Troisièmement, en examinant le support axiologique des normes impliquées, on trouve que ces dernières ne correspondent pas à des valeurs mais s'inscrivent dans un plexus administratif, gestionnaire et technique bâti comme *un lieu de consensus* entre l'institution et les usagers à propos de l'efficacité de leur interaction. On s'éloigne donc de façon inédite de la génération de conformité par des réseaux relationnels, désormais substitués par la jonctionnalité seule de l'institution et des systèmes qui la servent.

En revanche, toutes ces tendances se développent dans un cadre vraisemblablement plus large que celui du contrôle. Comme cela a déjà été dit, il s'agit d'environnements, de systèmes et de dispositifs qui traitent un champ d'interaction afin de produire un résultat global sur plusieurs plans à la fois. On peut saisir les transitions du contrôle comme faisant partie d'évolutions massives au sujet de la socialité contemporaine, hypostasier le social dans l'optique figée puisqu'en fin de compte on a tout au plus affaire à des évolutions disruptives, malignes ou incohérentes. Ce n'est pas le contrôle qui se désocialise mais la socialité qui s'institutionnalise ; ce n'est pas la surveillance qui s'approfondit et s'étend mais la demande de systèmes et de réseaux favorisant la fluidité atomisée qui se propage ; ce n'est pas la liberté qui régresse mais son contenu qui se déplace ; ce n'est pas la stratification qui disparaît mais sa dépendance des jonctions institutionnelles qui augmente ; ce n'est pas la norme et sa fonctionnalité socialisante qui s'effondrent mais leur fondement en dehors des valeurs intériorisées qui se construit.

La perspective foucauldienne, si importante pour la compréhension de la grande entreprise de contrôle lancée par la modernité, a pu représenter l'ingénierie moralisante, mise en place pour la production d'un sujet mentalement souverain et normativement autodiscipliné. En même temps, elle a agit en tant que critique des sciences sociales, de leur implication dans le projet humaniste et de leur analyse de ce projet ; mais la critique du Panoptique, et des techniques de contrôle que ce dernier a si bien symbolisé, a été passivement projeté par des analystes de tout bord sur tout dispositif de régulation sociale. Sans grande hésitation, on continue à tenir pour acquis que la volonté de contrôler s'inscrit dans un intérêt de formation de soi et que le pouvoir normatif se véhicule toujours par l'injection de valeurs. On écarte ainsi l'évidence de l'éclatement total de l'univers axiologique, la concurrence médiatique et institutionnelle pour attirer le regard légitimant de plus grand nombre d'individus, la concentration de la régulation et de la normativité sur l'efficacité organisationnelle, et même la fragmentation postmoderne si célébrée, et la mort des grands récits en tant que projets socio-culturels totalisants. Tout cela pour sauver le récit confortable d'une intention moralisatrice qui s'adresse à l'âme, l'âme qui est elle-même mise à mort quotidiennement aussi bien par les avancements de la biochimie que par la prolifération désinhibée de styles de vie.

On peut se demander si la critique foucauldienne de la normativité moderne n'est pas devenue, loin des intentions de son auteur, un récit sacré qui reconforte les auteurs d'aujourd'hui par

l'attribution des intentions normalisatrices à un projet cohérent et uni dans un monde désagrégé dont les parties se lient seulement par une dynamique globale qui les dépasse. Les preuves d'une désocialisation profonde et d'une régression de la collectivité à une position défensive s'amassent ; comme Castells remarque (1997:11)

«[...] the constitution of subjects, at the heart of the process of social change, takes a different route to the one we knew during modernity, and late modernity [...] While in modernity (early or late) project identity was constituted from civil society (as in the case of socialism on the basis of the labor movement), in the network society, project identity, if it develops at all, grows from communal resistance.»

et encore (1996:469) :

«[the] networking logic induces a social determination of a higher level than that of the specific social interests expressed through the networks: the power of flows takes precedence over the flows of power. Presence or absence in the network and the dynamics of each network *vis-à-vis* others are critical sources of domination and change in our society: a society [...] characterized by the preeminence of social morphology over social action.»

Cette morphologie instable, fondée sur le pouvoir des flux d'efficacité institutionnelle et organisationnelle, ne peut pas raisonnablement supporter des critiques qui s'adressent au projet souverain des conditions modernes. Elle restructure et fragmente constamment les conditions de l'existence culturelle et spatiale (Graham and Marvin 2001) et dépend à chaque instant pour se maintenir en place aussi bien de sa capacité de séduction que d'une concurrence fragilisant l'individu à l'extrême<sup>10</sup>. Dans la seule autre proposition<sup>11</sup> qui, à ma connaissance, tient compte des conséquences de ces évolutions dans les domaines de la normativité, Mathiesen (1997) tente de réfléchir à un modèle post-panoptique pour saisir le contrôle, social et technologique. Cette réflexion n'explore pas le changement socio-culturel qui l'inspire, mais elle exprime sérieusement le besoin d'entreprendre une telle exploration. Mon modèle (2001a) aborde la refonte de la problématique du contrôle comme partie indispensable de la théorisation de la modernité contemporaine en termes de transitions radicales de socialité. Il attribue à la socialité institutionnelle une grande capacité de transformation sociale et culturelle qui aboutit, au delà du déclin de la grille axiologique, à un nouveau type de régulation sociale qui se développe sur les trois tendances de *privatisation*, *cindynisation* et *périopticit *. C'est une question tr s pertinente que de demander dans quelle mesure ce nouveau type de contr le demeure proprement social. Un long examen indique que son caract re social doit  tre reconceptualis  de fa on  tendue, sous la pression de la toile institutionnelle. C'est  videmment une approche volontariste qui cherche   maintenir la normativité en de  du domaine des rapports sociaux

<sup>10</sup> Ce processus est en v rit  le moteur de production de l'efficacit  organisationnelle et de la socialit  institutionnelle qui l'accompagne (Dobr  et Lianos 2002, Lianos 2003)..

<sup>11</sup> Je n'inclus pas ici les appr ciations critiques des travaux th oriques de Foucault et autres auteurs, tels que Deleuze (v. par exemple Hardt 1998, Pfaff 2001, Lyon 1993).

plutôt que de l'aborder comme un ensemble de contraintes externe à ce domaine. Bien que cette deuxième perspective devienne aujourd'hui légitime à mon sens, elle n'est pas la plus appropriée pour représenter l'internalisation culturelle de ces contraintes ; cette internalisation reste toujours un élément de conscience, et d'appartenance collective, donc le dernier obstacle à une désocialisation totale du contrôle. Il existe ainsi plusieurs réponses à la question posée. Si l'on est tenté par un positivisme théorique, on doit admettre que le contrôle est beaucoup moins social qu'il ne l'était quand la culture axiologique opérait encore comme grille principale d'évaluation des comportements dans les sociétés modernes, c'est-à-dire environ jusqu'aux années 1970. Il convient néanmoins de se méfier de notre capacité de concevoir ce que l'on éprouve en tant que présent. De ce point de vue, on a toujours affaire à un contrôle social et c'est tout simplement l'univers social qui se renouvelle constamment, comme on s'y attend. En conclusion, ce qui prime n'est pas de déterminer définitivement la nature de la régulation sociale contemporaine, mais de l'aborder d'une façon qui l'explore avec la même finesse critique que les analyses de Foucault ont introduit dans l'étude de l'émergence du sujet moderne. Pour ce faire, une chose est sûre, nous devons cesser de projeter ces analyses sur des objets d'étude qui leur sont étrangers et prendre le risque d'aborder ces objets d'étude avec la finesse et l'originalité qu'ils requièrent.

## Références

- Bellamy, A. and C. Hanewicz (1999) Social psychological dimensions of electronic communication. *Electronic Journal of Sociology*, 4(1)  
<http://www.sociology.org/content/vol005.003/ia.html>
- Bogard, W. (1996) *The Simulation of Surveillance: Hypercontrol in Telematic Societies*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Castells, M. (1996) *The Rise of the Network Society*. Oxford: Blackwell.
- Castells, M. (1997) *The Power of Identity*. Oxford: Blackwell.
- Clarke, R.V.G. (ed.) (1992) *Situational Crime Prevention*. New York: Harrow and Heston.
- Cohen, S. (1979) The punitive city: notes on the dispersal of social control. *Contemporary Crises*, 3: 339-363.
- Cohen, S. (1985) *Visions of Social Control: Crime: Punishment and Classification*. Cambridge: Polity Press.
- Cohen, S. and Scull A. (ed.) (1983) *Social Control and the State*. Oxford: Blackwell.
- Digneffe, F., M. Nachi and T. Perilleux (2002) En guise de conclusion. Des contrôles sans fin(s) ou le passage de la vérification à l'autocontrôle permanent. *Recherches Sociologiques*, 33(1): 109-126.

- Deforge, Y. (1993) *De l'éducation technologique à la culture technique : pour une maîtrise sociale de la technique*. Paris : ESF.
- Dobré, M. and M. Lianos (2002) Modernité et vulnérabilité : incertitude, insécurité et retrait de la société en France. *Europaea*, VIII(1/2): 227-254.
- Ellul, J. (1988) *Le bluff technologique*. Paris : Hachette.
- Fox, R. (2001) Someone to watch over us: back to the Panopticon. *Criminal Justice*, 1(3): 251-276.
- Galloway, A. (2001) Protocol, or, how control exists after decentralization. *Rethinking Marxism*, 13(3-4): 81-88.
- Garland, D. and P. Young (ed.) (1983) *The Power to Punish: Contemporary Penalty and Social Analysis*. London: Heinemann.
- Graham, S. and S. Marvin (2001) *Splintering Urbanism: Networked Infrastructures, Technological Mobilities and the Urban Condition*. London: Routledge.
- Haggerty, K.D. and R.V. Ericson (2000) The Surveillant Assemblage. *British Journal of Sociology*, 51(4): 605-622.
- Hardt, M. (1998) The Global Society of Control. *Discourse*, 20(3): 177-192.
- Lacombe, D. (1996) Reforming Foucault: a critique of the social control thesis. *British Journal of Sociology*, 47(2): 332-352.
- Latour, B. (1991) *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*. Paris : La Découverte.
- Lianos, M. (ed.) (2003 forthcoming) Social uncertainty and complexity: beyond risk and reflexivity. Special issue of *Innovation: The European Journal of Social Science Research*.
- Lianos, M. (2001a) *Le nouveau contrôle social : toile institutionnelle, normativité et lien social*. Paris : L'Harmattan-Logiques Sociales.
- Lianos, M. (2001b) Safety, deviance and control: the postindustrial transition from values to results. *Sciences Sociales et Entreprises*, 1(1): 114-137.
- Lianos, M. (1999) Point de vue sur l'acceptabilité sociale du discours du risque. *Les Cahiers de la Sécurité Intérieure*, « Risque et démocratie » 38: 55-74.

- Lianos, M. and M. Douglas (2000) Dangerization and the end of deviance: the institutional environment. *British Journal of Criminology*, 40; reprinted in D. Garland and R. Sparks (eds.) (2000) *Criminology and Social Theory*. Oxford: Oxford University Press, 261-278.
- Lyon, D. (1993) An electronic Panopticon? A sociological critique of surveillance theory. *The Sociological Review*, 41(4): 653-678.
- Marx, G.T. (2002) What's new about the "new surveillance"? Classifying for change and continuity. *Surveillance and Society*, 1(1): 9-29.  
<http://surveillance-and-society.org/articles1/whatsnew.pdf>
- Marx, G.T. (1988) La société de sécurité maximale. *Déviance et Société*, 12(2): 147-168.
- Mathiesen, T. (1997) The Viewer Society: Michel Foucault's 'Panopticon'. *Theoretical Criminology*, 1(2): 215-234.
- Mathiesen, T. (1980) The future of control systems: the case of Norway. *International Journal of the Sociology of Law* 8(2): 149-164.
- Ocqueteau, F. (1992) *Gardiennage, surveillance et sécurité privée : commerce de la peur et/ou peur du commerce?* Paris : CESDIP.
- Ocqueteau, F. and M.-L. Pottier (1995) *Vigilance et sécurité dans les grandes surfaces*. Paris: L'Harmattan.
- Pecora, V.P. (2002) The Culture of Surveillance. *Qualitative Sociology*, 25(3): 345-358.
- Pfaff, S. (2001) The limits of coercive surveillance: social and penal control in the German Democratic Republic. *Punishment and Society*, 3(3): 381-407.
- Poster, M. (1990) *The Mode of Information: Poststructuralism and Context*. Cambridge: Polity.
- Salomon, J.J. (1984) *Prométhée empêtré : la résistance au changement technique*. Paris : Anthropos.
- Shearing, C. and P. Stenning (1985) From the Panopticon to Disneyworld: the development of discipline. In A. Doob et E. Greenspan (eds.) *Perspectives in Criminal Law*. Ontario: Aurora, 249-255.
- Staples, W. G. (2000) *Everyday Surveillance: Vigilance And Visibility In Postmodern Life*. Lanham, MD: Rowman and Littlefield.
- Valier, C. (2001) Criminal detection and the weight of the past: critical notes on Foucault,

subjectivity and preventative control. *Theoretical Criminology*, 5(4): 425-443.